

# Ecole de voile

## Stage Jeunes ÉTÉ 2024

Dates du stage	Du :	/ 2024	au	/ 2024
----------------	------	--------	----	--------

Nom du stagiaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe : M  F

Téléphones parents : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Mobile parents : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

J'accepte que toutes les informations concernant l'île de Loisirs me soient envoyées sur mon adresse EMAIL Oui  Non

N° licence FFV 2024 (si l'enfant en possède une) : \_\_\_\_\_

### Stage MULTIGLISSE (tous supports)

Journées complètes (9h à 17h)  Sans repas (240 €) +  Licence (13,50 €)

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de voile de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de la personne concernée. Je déclare en outre, avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de techniques et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile. (Affichage à l'accueil du Centre de Voile).

**Pour les mineurs : Je soussigné(e) Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à participer au stage de voile proposé par l'île de Loisirs Saint Quentin en Yvelines.**

### Pièces à fournir pour l'inscription :

- La fiche d'inscription, signée et accompagnée du règlement 15 jours minimum avant le début du stage (arrhes de 50 € pour une option).
- Une attestation de natation (ASSN, test anti panique, test d'aisance aquatique) ou brevet de natation
- L'autorisation ci-dessus datée et signée par le représentant légal de l'enfant.
- Apporter la photocopie de la licence école de voile en cours et le passeport école si vous êtes déjà licencié.

### En cas de désistement : Le stagiaire accepte les clauses suivantes :

- ❖ En cas d'annulation de ma part, moins de 15 jours avant la date du stage, l'acompte versé sera retenu.
- ❖ Tout stage commencé ou non annulé sera entièrement dû.
- ❖ En cas d'annulation de la part de l'école de voile pour raison de force majeure, les acomptes sont remboursés.
- ❖ Par mauvais temps les cours sont assurés à terre ou reportés.

**Important :** Chaque pratiquant doit avoir une tenue de navigation adaptée en fonction des conditions météorologiques (Vêtements de rechange, paire de chaussures (ou chaussons de voile), gants, bonnet, vêtements imperméables, crème solaire, casquette, lunettes (avec cordon), serviette de bain, ...).

- Ci-joint la somme de \_\_\_\_\_€ pour le stage + licence stage, réglée en espèce CB chèques vacances chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. (Plusieurs modes de règlement possibles pour la même somme)

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024

SIGNATURE